

**Projet d'un socle commun issu des programmes
électoraux des partis vainqueurs des législatives
2019**

Note de synthèse

27 Novembre 2019

I. Contexte

Depuis la révolution, les prestations des gouvernements consécutifs en Tunisie ont été caractérisées par l'absence d'une vision stratégique à même de mettre en place des objectifs à court, moyen ou long terme. Ce qui a rendu impossible la mise en place de politiques efficaces capables de remédier aux problèmes structurels économiques et sociaux du pays.

Aussi, l'un des plus grands défis du prochain gouvernement serait de formuler une feuille de route qui présente un programme clair et une vision stratégique pour son exercice. Une telle feuille de route devrait traduire les programmes des partis politiques qui le composent et être en cohérence avec leurs promesses électorales reflétant ainsi leur fidélité envers leurs électeurs et en consécration du principe de redevabilité qui représente un socle important de la démocratie.

Cependant, au vue de la fragmentation de la composition électorale issue des élections législatives de 2019, il apparaît évident que la conception de toute vision stratégique passe inéluctablement par la constitution d'une coalition large seule à même de pouvoir doter le prochain gouvernement d'une ceinture politique forte.

Dans cette perspective, l'organisation Solidar Tunisie a, en tant que force de proposition issue de la société civile et active dans les domaines politique, économique et social, entrepris de dégager à partir des programmes électoraux des sept premiers partis vainqueurs des dernières élections législatives, un socle commun qui rassemble la majorité des sensibilités politiques et qui soit un cadre propice à l'élaboration de la feuille de route espérée.

II. Méthodologie

Le principal objectif de la feuille de route est l'élaboration d'une vision commune entre les différentes sensibilités politiques représentées à l'ARP responsables de la formulation des orientations économiques et sociales du pays. À cet effet, le point de départ serait la construction d'un socle commun autour duquel se réunissent toutes

les parties concernées. Pour construire ce socle, la méthodologie suivante a été adoptée :

- 1- Inventorier les mesures à partir des programmes des sept (07) premiers partis vainqueurs des législatives 2019 qui sont :
 - Le mouvement Enahdha
 - 9alb Tounes
 - Le courant démocratique
 - Coalition de la dignité
 - Parti Destourien Libre
 - Mouvement Echaâb
 - Mouvement Tahya Tounes

Cet inventaire a permis d'obtenir une matrice élémentaire constituée de 1455 mesures.

- 2- Mettre en matrice et définition des intersections des mesures par des experts économiques et en élaboration des politiques générales suite à des opérations d'analyse et d'évaluation de la similarité entre ces mesures surtout en termes de sens et d'objectifs. Les mesures vagues ont été éliminées étant assimilées plus à des déclarations d'intentions ou à des objectifs généraux plutôt qu'à des mesures concrètes.

Cette évaluation a permis de dégager 229 mesures communes aux trois (03) partis ou plus qui constitueront la brique de base du socle commun.

- 3- Regrouper les mesures communes par objectifs. Ces objectifs, au nombre de 36, ont été déduits du contexte général.
- 4- Réorganiser les objectifs suivant des axes stratégiques et des piliers par des experts en planification stratégique.
- 5- Mesurer la concordance du socle commun avec les programmes et orientations générales des partis politiques en utilisant l'approche suivante :
 - 1- Attribuer une note de -1 à 3 en considérant ce qui suit :
 - 3 pour la concordance totale (en termes et en sens)
 - 2 pour la concordance forte (même sens mais termes différents)
 - 1 pour la concordance faible (même objectif)
 - 0 pour l'absence de concordance
 - -1 pour la présence d'une mesure opposée

- 2- Calculer la moyenne générale de concordance pour chaque parti et la présenter sous forme d'un pourcentage.

L'objectif de cette opération est de mesurer le degré de concordance des différents programmes politiques en termes d'objectifs et de mesures.

III. Résultats

1. Les objectifs

Les mesures communes déduites ont été regroupées selon les objectifs. Le nombre total des objectifs du socle commun a atteint 36, ici présentés par ordre décroissant (selon le nombre de mesures) :

- 1- Amélioration de l'efficacité des établissements publics en matière de gestion, d'exécution et de contrôle.
- 2- Amélioration de la qualité de l'enseignement et mise à niveau de ses outputs aux normes internationales.
- 3- Diversification des marchés extérieurs et développement des exportations
- 4- Amélioration des services administratifs & généraux au citoyen
- 5- Rationalisation du système des eaux.
- 6- Accélération du rythme du développement régional et concrétisation du principe de discrimination positive.
- 7- Amélioration de la compétitivité de l'économie.
- 8- Encouragement à l'entrepreneuriat.
- 9- Généralisation et amélioration de la couverture médicale.
- 10- Amélioration de l'environnement d'investissement.
- 11- Développement de l'infrastructure et de la logistique.
- 12- Amélioration du pouvoir d'achat.
- 13- Protection de l'environnement, valorisation des déchets et réduction de la pollution du milieu urbain.
- 14- Réduction du marché parallèle.
- 15- Rationalisation de la compensation et orientation vers les bénéficiaires réels.
- 16- Assurance de durabilité du système de sécurité sociale.

- 17- Réalisation de la sécurité alimentaire.
- 18- Appui et habilitation des PME.
- 19- Garantie de l'indépendance de la justice et appui du système judiciaire.
- 20- Amélioration des programmes du logement social.
- 21- Protection de l'économie nationale en respectant les accords et conventions internationaux.
- 22- Inclusion des actifs du marché parallèle dans le circuit formel.
- 23- Appui aux entreprises actives dans le secteur agricole.
- 24- Maîtrise du déficit énergétique.
- 25- Renforcement de la transparence et de la bonne gestion de l'argent public.
- 26- Renforcement de l'employabilité du tissu économique.
- 27- Diversification du produit touristique et encouragement du tourisme alternatif.
- 28- Renforcement de l'inclusion sociale et de la capacitation économique de la femme rurale.
- 29- Appui du sport et amélioration de l'infrastructure et des outputs du sport d'élite.
- 30- Incitation à l'innovation et à l'initiative.
- 31- Renforcement des programmes et des mécanismes de lutte contre la contrebande.
- 32- Renforcement des compétences et des capacités humaines et technologiques des différents secteurs.
- 33- Réalisation du bien-être social.
- 34- Lutte contre la discrimination.
- 35- Renforcement des stratégies de lutte contre le terrorisme et le crime organisé.
- 36- Accélération de la mise en place des instances constitutionnelles.

2. Les axes stratégiques

Les objectifs et les mesures sélectionnés couvrent 4 axes stratégiques :

- **Compétitivité, Innovation et Création de valeur**

Parmi les objectifs de cet axe :

- Diversification des marchés extérieurs et développement des exportations
avec des mesures comme la mise en place d'un plan pour la promotion des

exportations des huiles biologiques et l'appui à la commercialisation de l'huile d'olive en bouteille en vue d'atteindre le taux de 25% à l'horizon 2025.

- Appui et habilitation des PME avec des mesures comme l'abaissement du taux d'intérêt des emprunts et l'obligation des banques à orienter leurs portefeuilles de crédit aux secteurs prioritaires.

▪ **Souveraineté et Sécurité Nationale**

Parmi les objectifs de cet axe :

- Renforcement des stratégies de lutte contre le terrorisme et le crime organisé avec des mesures comme le renforcement de la collaboration avec les pays frères et amis sur les plans régional et mondial en matière de lutte contre le terrorisme avec un intérêt particulier aux pays voisins.
- Protection de l'économie nationale en respectant les accords et conventions internationaux avec des mesures comme le renforcement de la lutte contre le trafic des devises étrangères au marché parallèle.

▪ **Inclusion et Equité sociale**

Parmi les objectifs de cet axe :

- Accélération du rythme du développement régional et concrétisation du principe de discrimination positive avec des mesures comme le démarrage de la réforme de la fiscalité locale de façon à améliorer les recettes financières locales en phase en somme avec la tendance au renforcement des prérogatives de l'autorité régionale et locale sans pour autant porter préjudice aux équilibres nationaux du pays.
- Renforcement de l'inclusion sociale et de la capacitation économique de la femme rurale avec des mesures comme la création d'un fonds national de développement de la femme rurale financé « partiellement » par les grandes entreprises agricoles.

▪ **Bien-être social et qualité de la vie**

Parmi les objectifs de cet axe :

- Protection de l'environnement, valorisation des déchets et réduction de la pollution du milieu urbain avec des mesures comme l'identification rapide des solutions nécessaires à la réalisation des grands projets nationaux de lutte contre la pollution (Sfax, Gabes, bassin minier, ...) qui endommage les écosystèmes et l'environnement dans les régions concernées.
- Réalisation du bien-être social avec des mesures comme le lancement d'un programme de construction de 350 complexes municipaux intégrés de sport et

de jeunesse en partenariat avec le secteur privé et les jeunes compétences régionales pour les terminer à l'horizon 2030.

3. Les piliers

Les axes stratégiques identifiés reposent sur 4 piliers :

- **Etat de droit**
Parmi les objectifs qui servent ce pilier « *l'Amélioration des services administratifs & généraux au citoyen* » avec des mesures comme **la garantie de la sécurité des patients et du corps médical dans les établissements de santé publique.**
- **Capital Humain et Apprentissage**
Parmi les objectifs qui servent ce pilier « *l'Amélioration de la qualité de l'enseignement et mise à niveau de ses outputs aux normes internationales* » avec des mesures comme **l'utilisation de la pédagogie numérique dans tous les cursus d'enseignement.**
- **Gouvernance et Institutions**
Parmi les objectifs qui servent ce pilier « *l'Amélioration de l'efficacité des établissements publics en matière de gestion, d'exécution et de contrôle* » avec des mesures comme **la maîtrise du transfert de ressources du secteur public au secteur privé (réforme de l'activité complémentaire et des régimes de la CNAM) à travers une meilleure gouvernance de la CNAM, des systèmes de soins gratuits et à tarifs réduits.**
- **Transformation Digitale**
Parmi les objectifs qui servent ce pilier « *l'Amélioration de la compétitivité de l'économie* » avec des mesures comme **la mise en place d'un programme de promotion du patrimoine culturel dans tous les supports informatiques et les réseaux sociaux.**

IV. Les résultats analytiques

Le schéma suivant montre les degrés de concordance entre le socle commun et les programmes et orientations générales des partis politiques :

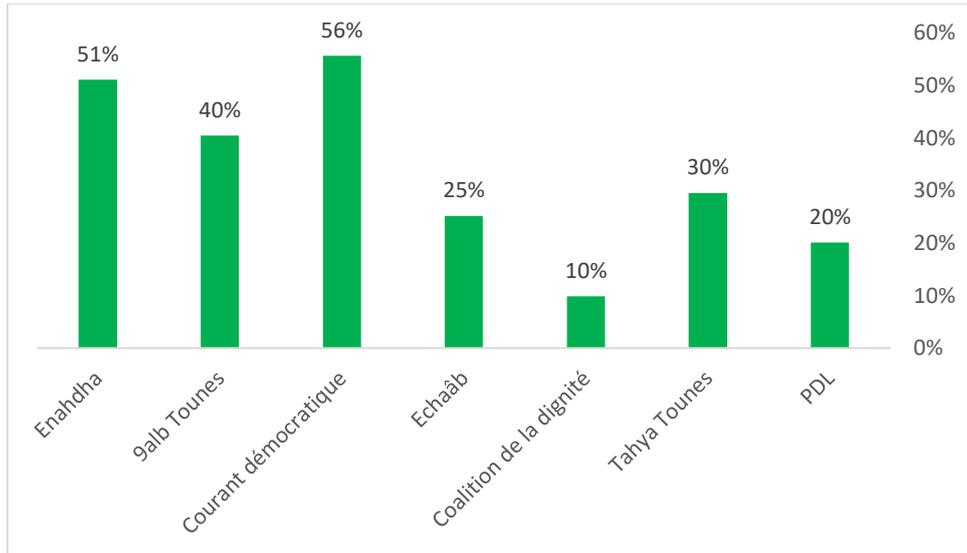


Figure 1 – Taux de concordance des programmes politiques avec le socle commun

Quant à la répartition des mesures communes par axe, elle se présente comme suit :

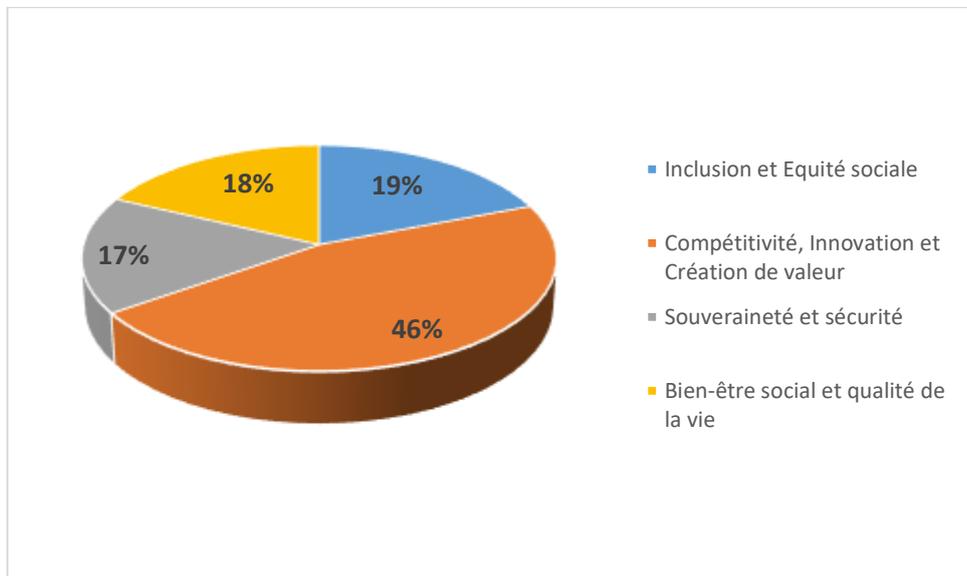


Figure 2 – Répartition des mesures du socle commun par axe stratégique

Alors que la répartition par pilier se présente comme suit :

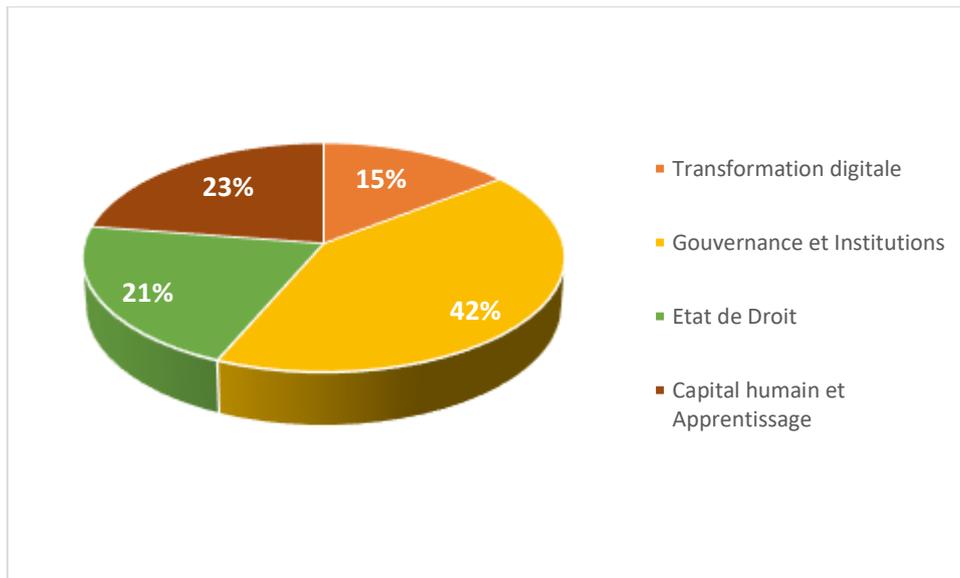


Figure 3 – Répartition des mesures du socle commun par pilier